

## églises Réaffecter pour conserver ?

Depuis le temps lointain des Mérovingiens, nombre d'églises et de couvents ont été transformés pour des usages profanes. Aujourd'hui, les cas de réaffectation d'édifices menacés de destruction s'avèrent plutôt rares, mais le sujet déclenche les passions. Regain de mémoire religieuse ou traumatisme né de la Révolution française ? Second volet de notre enquête (1).

Camille Lamotte

« Le conseil municipal a rejeté la solution de réaffectation de notre église. À une voix près... » Le père Élie Geffray, maire adjoint d'Éréac (Côtes-d'Armor), est navré. Après la sortie d'une enquête alarmiste sur l'avenir des églises du département, il avait proposé en 2004 au conseil municipal d'aménager l'intérieur de l'église paroissiale pour y associer dimensions culturelle et cultuelle. Son idée : « Conserver un lieu de culte pouvant accueillir environ quatre-vingt-dix pratiquants dans le chœur et les deux transepts, et dégager la grande nef et les bas-côtés pour des concerts de musique classique et des expositions. Et ainsi, refaire de l'église la maison du peuple, qu'il soit croyant ou non. »

Dépassionner le débat

En France, contrairement à d'autres pays (*voir hors-texte*), les cas de réaffectation d'églises sont plutôt rares. Et surtout moins spectaculaires. On compte bien sûr l'ancienne église Saint-Jean de Dijon (Côte-d'Or) et l'église Sainte-Catherine d'Avignon (Vaucluse), toutes deux transformées en théâtres ; l'église du hameau de Royas, à Saint-Laurent-du-Pape (Ardèche), aujourd'hui devenue une habitation particulière, tout comme la chapelle du couvent des Clarisses des Cassés (Aude). L'église du vieux Saint-Sauveur de Caen (Calvados), désaffectée en 1791, servit successivement de halle aux grains, puis de halle au beurre, avant d'être classée en 1951 et ouverte au public chaque année lors du marché Art & Déco de Noël. Et l'église de Valasse (Seine-Maritime), rachetée pendant la Révolution par un négociant havrais, fut transformée un temps en caserne, avant que le domaine ne devienne un dépôt de cavalerie, un hôpital vétérinaire, et même une fromagerie... Aujourd'hui rouverte au public, elle accueille de nombreuses associations qui y organisent des spectacles et concerts, dont un son et lumière grandiose, « Normandie, terre de libertés ».

« Il en a toujours été ainsi : tout au long de l'histoire de France, et bien avant la Révolution, des lieux de culte ont été, et souvent maintes fois, réaffectés à des destinations moins spirituelles », explique Bruno Foucard, le président du Comité du patrimoine culturel, fondé en 1980, qui a pour mission de soumettre au ministre de la Culture toutes propositions liées à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine religieux. « La Sainte-Chapelle a ainsi abrité un temps des archives, et d'autres églises et couvents se sont mués en écuries ou en casernes, en prisons, en maisons particulières... Les bâtiments religieux n'ont donc jamais constitué un patrimoine figé. Pourtant, on note aujourd'hui un regain d'émotion à propos de l'avenir de nos églises, alors même que les cas de lieux de culte réellement en danger sont infimes... »

Côté clergé, l'opinion sur ce sujet de varie pas. « Nous sommes les premiers surpris par l'extrême médiatisation de ces cas absolument isolés, même si cela me paraît positif que les gens s'intéressent ainsi au patrimoine, rappelle le père Hennique, adjoint de la Conférence des évêques de France. Le clergé ne se désintéresse absolument pas de ses églises. Et je ne connais pas un diocèse en France qui souhaiterait s'en débarrasser.

D'ailleurs, l'avenir de ces lieux de culte est au cœur de nos préoccupations : une commission d'étude vient d'être créée, présidée par l'évêque de Dijon, Mgr Minnerath, qui devrait émettre ses recommandations dans quelques mois. »

« Cette émotion est très française, analyse Bruno Foucard. Dans un sens, elle témoigne du fait que la mémoire religieuse est loin d'être éteinte. Mais on y retrouve également des accents de Victor Hugo. Chaque fois, on sauve Fontevraud, les Augustins et Saint-Sernin en sonnant le tocsin d'une nation qui s'appauvrit, qui se délite, d'une certaine France... celle d'avant. Les journaux ont ainsi largement relayé les rarissimes cas de destruction, sans pourtant se faire l'écho des municipalités qui ont vaillamment défendu et restauré leurs églises, comme à Maisons-Laffitte (Yvelines) ou Moissac (Tarn-et-Garonne). »

Faire preuve d'imagination

« Nous sommes aujourd'hui face à un dilemme qu'il va bien falloir regarder en face : en France, nous n'avons pas de culture de l'entretien régulier des bâtiments, insiste Bruno Foucard. D'un côté, le ministère de la Culture ne peut pas protéger toutes les églises paroissiales sous prétexte de les aider. Sur les 60 000 existantes, 12 000 sont aujourd'hui classées. De l'autre, il faut se mettre à la place des prêtres censés maintenir une vie religieuse dans des édifices devenus trop nombreux. On ne peut tout de même pas leur demander de revendiquer la désaffectation de leurs propres lieux de culte ! Donc, il faut bien accepter que certaines églises soient vouées à disparaître. Ou à être transformées en bibliothèques ou en salles de concert. »

Mais le salut des édifices religieux ne vient pas toujours des pouvoirs publics. À Autry-Issards (Allier), le prieuré Saint-Maurice, un petit monastère bénédictin du xe siècle, s'effondrait inéluctablement, avant que Will et Aart de Vries, un couple de Hollandais amoureux des vieilles pierres, ne le rachète. « Nous possédions un vieux moulin à eau dans la région. Nous passions très souvent devant le prieuré en ruine. Chaque fois, je disais à ma femme : "Dès que l'occasion se présente, nous l'achetons et nous le restaurons." » L'occasion s'est présentée en 1993. L'édifice, laissé à l'abandon depuis 1952, était envahi par la végétation. À part le gros œuvre pour restaurer le toit en 1995, Aart a tout fait lui-même, aidé d'un tailleur de pierre de la région. Aujourd'hui encore, ce retraité y travaille six jours sur sept. Ses deux fiertés : un livre retraçant l'histoire du prieuré, à paraître en 2009 ; et la visite guidée, gratuite, de Saint-Maurice, certains jours d'été. « Même si nous sommes légalement propriétaires des lieux, le prieuré fait partie du patrimoine des Français. »

« La réaffectation en habitations est une des nombreuses solutions possibles pour éviter que nos églises ne s'effondrent, mais il faudra aussi en inventer d'autres, créer des pools de communes autour de circuits touristiques », renchérit Bruno Foucard. La force de ces initiatives est parfois surprenante : en Eure-et-Loir, de petites associations se sont mobilisées pour rénover quatre cents églises. « Dans certaines régions, le patrimoine est parfois le seul atout qui reste aux communes rurales, explique Bruno Foucard. De plus, un mouvement démographique montre que les campagnes sont moins désertées qu'avant, qu'elles revivent progressivement. Dans moins de vingt ans, il paraîtra peut-être aberrant d'avoir détruit ces vestiges. Ou de les avoir défigurés. Il faut donc être prudent et valoriser certaines initiatives. Plutôt que de crier au loup, et de risquer d'agir dans l'émotion. »

*(hors-texte)*

Des églises pas très catholiques

C'est sans doute dans les pays anglo-saxons que les réaffectations de lieux de culte sont les plus audacieuses. Au Canada, de nombreuses églises sont ainsi transformées chaque année. À Montréal, l'une d'entre elles s'est changée en condominium. Dans le bas Saint-Laurent, les paroissiens de l'église du Petit-Matane ont voté sa cession pour un dollar symbolique à un promoteur. Elle doit devenir une résidence pour personnes âgées, tout en conservant le sous-sol pour la messe... Plus incroyable encore, l'École de cirque de Québec s'est installée dans ce qui était l'église du Saint-Esprit.

En Angleterre, une église a été transformée en gîte touristique, à Winslow. Mais c'est encore aux États-Unis que les réaffectations sont les plus surprenantes. À New York, une belle église gothique de la 20e Avenue abrite depuis plusieurs années la mythique discothèque Avalon ! À Pittsburgh, en Pennsylvanie, l'église Sainte-Elizabeth héberge une boîte branchée, *The Sanctuary*, qui attire de nombreux adeptes... de Bacchus. Sur les T-shirts des serveuses, on peut lire, de face : « Dites à votre mère que vous êtes allé à l'église. » Et de dos : « Mais ne lui dites pas ce que vous y avez fait. »

Églises  
Paroles d'experts

Table ronde

Si Didier Rykner se déclare favorable à la réaffectation des lieux de culte en danger, pourvu que leur architecture soit préservée, Olivier de Rohan, attaché au caractère sacré de ces édifices, s'y montre opposé. Félicité Gasztowtt, pour sa part, appelle à la mobilisation des laïcs face au désengagement de l'État.

Propos recueillis par Camille Lamotte

Félicité Gasztowtt. Nous sommes sans arrêt interviewés sur ces sujets, depuis que l'Observatoire du patrimoine religieux a commenté le rapport du Sénat, en vérité consacré aux monuments historiques classés. La loi du 9 décembre 1905 sur les églises communales est claire : elle prévoit que la désaffectation d'un édifice religieux peut être prononcée notamment à partir du moment où le culte cesse d'y être célébré plus de six mois consécutifs. Ce n'est quasiment jamais arrivé, car la notion de culte ne comprend pas que la célébration de la messe dominicale, mais aussi les sept sacrements, l'enterrement et l'exercice individuel de la liberté religieuse. Dans les faits, pour cause d'insécurité, la notion de culte est limitée à la messe dominicale. On déplore beaucoup de vols, tags et autres dégradations... Pour être protégées, les églises sont fermées. Une fois closes, elles dépérissent et se détériorent. Tout comme la liberté religieuse.

Mais il n'est pas pour autant question de réaffecter ces églises en difficulté. D'ailleurs, pour qu'une réaffectation soit possible, l'évêque du diocèse concerné doit donner son assentiment écrit. De plus, les rares cas de réutilisations d'églises donnent chaque fois lieu à des réactions locales très vives. Et l'évêque pose ses conditions : l'église ne doit pas servir de cadre à des activités qui la dénaturent. Mais comment en vouloir à certaines communes, respectueuses, qui « sauvent » leurs églises en les transformant, quand l'État français lui-même donne le mauvais exemple en louant par exemple la chapelle du château de Versailles pour des défilés de mode, et celle de Chambord pour des réceptions ? C'est justement à l'État de s'assurer de la sécurité et de la conservation de la finalité de ces chapelles. Tout comme les églises communales, les bâtiments qui relèvent du domaine public ne devraient pas être fermés. Là-dessus, les laïcs ont un rôle à jouer pour aider les prêtres affectataires à ouvrir les églises, et à y installer une présence active.

Didier Rykner. L'église a pour raison d'être d'abriter un lieu de culte. Et tant qu'on peut le faire, il faut tout tenter pour conserver cette fonction. Mais quand elle est menacée en tant que bâtiment, pourquoi ne pas lui trouver une autre fonction qui permette de sauver ses murs ? Surtout lorsqu'on sait qu'une destruction entraîne la plupart du temps une reconstruction moderne...

Je suis historien d'art avant tout. Pour moi, une église est une œuvre d'art architecturale, remplie de sculptures, de tableaux, de vitraux. On peut tout à fait réutiliser un lieu de culte, et même, pourquoi pas, le transformer en mosquée, si les parties concernées sont d'accord sur ce point. Plus prosaïquement, on peut facilement envisager de transformer une ancienne église en bibliothèque, avec des rayonnages dans la nef, ou bien en une salle de concert, un lieu d'expositions, même de brocante, une salle de conférences ou de sport... Quand une église est désaffectée, elle n'est plus un bâtiment religieux. C'est un édifice, un témoignage architectural.

Ce qui me choque par contre, c'est le fait de dénaturer l'architecture d'un bâtiment. J'ai vu une émission télévisée qui présentait, en Belgique, un couple de particuliers ayant acheté une église. Ils en avaient cloisonné l'intérieur ! C'est du vandalisme : on ne se sert pas d'une église pour la transformer en loft. Mais cette histoire me paraît tout aussi choquante que celle de Vatican II : il a permis la disparition de la plupart des autels qui existaient au fond des nefs d'églises, et des chaires, devenues obsolètes. Que ce soit par ignorance ou par désintérêt, le clergé s'est donc lui aussi rendu coupable de vandalisme. Dans les années 1960 et 1970, les prêtres ont souvent vendu ou détruit une partie d'un mobilier qui ne leur appartenait d'ailleurs pas. Aujourd'hui, il faut sauver ce qui peut l'être. Il y a un risque réel qu'on détruise beaucoup d'églises en France, comme dans le Maine.

Olivier de Rohan. Une église est belle, mais belle pour l'objet pour lequel elle a été élevée. Lorsqu'elle cesse d'être perçue comme une église, elle perd tout son sens. Et toute sa beauté... C'est pourquoi il est si important d'éduquer les Français qui en ont la charge pour qu'ils les aiment. C'est malheureusement tout ce qu'on peut faire. Il y a encore beaucoup de personnes de mon âge, 67 ans, qui ont grandi à l'ombre de leur clocher et auxquels les églises rappellent les joies de l'enfance. S'ils perdent toute signification religieuse, les clochers sont en danger. Il faut se préoccuper de l'enseignement. Je préfère une église en ruine, mais qui garde du sens, à une église en bon état transformée en casino. Je milite pour le développement des associations qui sont attachées à leur église, pour qu'ils la préservent. Sinon on perdra des chefs-d'œuvre et ce sera mérité. C'est une souffrance de voir une église qui n'est plus un lieu de culte. Même si elle a été transformée en bibliothèque... C'est comme d'empailler un animal. Certes, on voit toujours le même animal devant soi, mais il n'est plus vivant. Je préfère qu'un édifice reste un lieu de vie plutôt qu'il ne devienne un musée. C'est triste d'imaginer les meubles et les sculptures, sous verre.

En France, les gens sont très attachés à leur église, et très peu de bâtiments ont été réaffectés. Comment imaginer un concert de rock dans un lieu conçu pour le recueillement ? Pour moi, c'est un contresens absolu de vouloir faire d'une église une salle de concert. Mais ce sont des problèmes, Dieu merci, marginaux. Je suis donc optimiste. Les jeunes générations retrouvent le sens du sacré. Et une œuvre aimée est une œuvre sauvée, car elle n'existe que par l'âme de celui qui la regarde... Regarder une église comme un objet d'art n'a aucun sens : l'œuvre doit rester palpante.

Félicité Gasztowtt

Responsable du service juridique de la Conférence des évêques de France, membre du Comité du patrimoine culturel.

Didier Rykner  
Créateur et animateur du site [www.latribunedelart.com](http://www.latribunedelart.com).

Olivier de Rohan  
Président de l'Association de la sauvegarde de l'art français, reconnue d'utilité publique en 1925.

« Les laïcs ont un rôle à jouer pour aider les prêtres affectataires à ouvrir les églises, et à y installer une présence active. »

Félicité Gasztowtt

« On peut tout à fait réutiliser un lieu de culte, et même, pourquoi pas, le transformer en mosquée, si les parties concernées sont d'accord sur ce point. »

Didier Rykner

« Je préfère une église en ruine, mais qui garde du sens, à une église en bon état transformée en casino. »

Olivier de Rohan

(1) Voir *VMF* n° 220 (décembre 2007) : « Églises : un patrimoine à la dérive ? »

#### Rectificatif

Dans la première partie de cet article, parue dans le n° 220, Cécile de La Bigne a été présentée comme l'auteur d'une thèse de droit public sur « Le domaine public des cultes en France » (p. 20). Elle nous signale que sa thèse est encore en cours de rédaction.

#### l'avis des vmf

Quand l'exode rural et l'absence de fidèles et de desservants désertifient les lieux de culte, quand, pour lutter contre le vol et le vandalisme, la seule solution consiste à fermer les églises en dehors des célébrations, quel choix reste-t-il à la commune propriétaire de ce patrimoine pour l'entretenir ? Laisser ces édifices dépérir et se dégrader ? Leur trouver une affectation nouvelle ? Peut-être est-ce le seul moyen de leur redonner vie et de sauvegarder des sites souvent remarquables, afin qu'ils redeviennent le cœur vivant de nos villes et de nos villages.

Les VMF souhaitent, dans le respect de toutes les sensibilités, que le patrimoine — dont les édifices culturels constituent un élément important — puisse être transmis aux générations futures dans sa diversité.